

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

## pour la LUTTE CONTRE la DOULEUR

Document interne

Application le : 27/04/2010

Page 1 sur 1

« La douleur n'est pas une fatalité. Supporter la douleur ne permet pas de mieux lui résister. Les douleurs diminuent notre énergie et affectent notre qualité de vie.

La loi du 4 mars 2002 prescrit la prise en charge de la douleur comme **un droit fondamental** et a défini son contenu : **Prévention, Évaluation, Traitement**. Article L.1110-5 du code de la santé publique « ... toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée.

Les praticiens et les soignants de notre association s'engagent à respecter les points suivants :

### **1 - Informer le patient sur les modalités de prise en charge de la douleur**

L'information sur la prise en charge de la douleur est un droit. L'établissement s'est engagé à former le personnel soignant dans la lutte contre la douleur.

### **2 - Prévenir la douleur**

La dimension douloureuse, physique et psychologique de la prise en charge des personnes est une préoccupation quotidienne des équipes soignantes. Le patient doit être prévenu avant la réalisation de tout acte pouvant entraîner une douleur

### **3 - ECOUTER ET ENTENDRE : Croire à la douleur de l'autre**

Tout patient qui souffre doit être respecté et écouté.

### **4 - Evaluer l'intensité de sa douleur, seul le patient en a le pouvoir**

**Avoir mal, ce n'est pas normal.** Ne laissez pas la douleur s'installer. N'hésitez pas à en parler, votre médecin en cherchera les causes. La souffrance morale augmente les douleurs. Parlez-en à l'équipe soignante.

**Vous avez mal...alors, parlons en ensemble.** Traiter votre douleur, c'est possible si vous en parlez. N'hésitez pas à évaluer votre douleur, vous aiderez l'équipe médicale à mieux la soulager. Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur ; il est possible d'en mesurer l'intensité. Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer « combien » vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10 ou en vous aidant d'une réglette. L'équipe soignante s'engage à réévaluer régulièrement votre douleur.

### **5 - Traiter la douleur dans tous les cas où elle apparaît.**

Traiter la douleur, cela peut prendre du temps. C'est contribuer à retrouver le bien-être, l'appétit, le sommeil, l'autonomie et se retrouver avec les autres. Nous mettrons en œuvre tous les moyens à notre disposition pour la soulager, même si nous ne pouvons pas garantir l'absence totale de douleur.

L'ensemble des professionnels collabore pour une prise en charge globale de votre douleur, en tenant compte des dimensions cliniques, psychologiques, socio-culturelles et familiales. L'avis d'un médecin spécialisé dans l'évaluation et le traitement de la douleur peut être nécessaire.

**"Être soulagé, c'est possible, mais comment faire ?"** Les médicaments sont proposés en fonction de la nature et de l'intensité des douleurs. Ils les soulagent, même s'ils ne les suppriment pas toujours totalement. Votre médecin vous prescrira un traitement adapté. Celui-ci sera ajusté en fonction de l'évaluation régulière de vos douleurs.

D'autres moyens peuvent être employés pour réduire les douleurs, améliorer votre confort et votre bien être ; votre médecin pourra vous les prescrire : la relaxation, le calme, le repos, les massages, des applications de poches de glace ou d'eau chaude, la stimulation électrique, l'application d'aimants... Comme les médicaments, ils seront adaptés à votre cas.

Vous avez le droit d'avoir les informations pertinentes pour vous permettre de participer activement et de façon éclairée à la prise en charge de votre traitement. Nous nous engageons à vous apporter toute l'information et le soutien nécessaire.

**Peut-on devenir dépendant des antalgiques ?** Cette crainte est basée sur d'anciens préjugés. Il n'y a aucune raison de souffrir inutilement.